

Déchets en Plaine orientale L'histoire sans fin

À Prunelli-di-Fium'Orbu, où les compteurs du centre d'enfouissement ont été remis à zéro et où les camions venus de toute la Corse peuvent à nouveau déverser leur chargement, on dénonce 20 ans d'incurie

Depuis le 2 janvier dernier, le ballet des camions a repris autour du centre d'enfouissement de Prunelli. Ouvert ces quatre derniers mois aux seuls déchets du territoire communal, afin que la capacité de 43 000 tonnes annuelles ne soit pas dépassée - même si certains pensent qu'elle l'a été en 2020 - les compteurs y ont été remis à zéro. Dans le Fium'Orbu-Castella, ce scénario, on le connaît par cœur. Le même feuilleton est rejoué tous les ans, selon un calendrier à peu près identique et avec plus ou moins de rebondissements. Et si les interlocuteurs ont changé depuis décembre 2015, ici c'est toujours l'inquiétude et l'incompréhension qui prédominent. À la veille - ou l'avant-veille - de la présentation du fameux plan déchets de l'Assemblée de Corse, on reste circonspect et dubitatif. « Nous n'avons aucune visibilité sur les mois et même les années à venir. Pas l'ébauche d'une solution. Voilà la conscience de vingt années d'incurie dans la gestion des ordures ménagères. C'est une responsabilité politique énorme, des instances régionales et mêmes locales », résume André Rocchi, maire de Prunelli-di-Fium'Orbu. Parce qu'il pense que gouverner c'est prévoir, l'Élu regrette que rien n'ait été fait depuis des années. « Dans six mois, nous allons être confrontés à un choix terrible. Et la population de notre commune qui a tant subi un encens se retrouvera prise en otage », tempère l'Élu. Là, André Rocchi ne fait allusion ni à la fermeture programmée du centre de Viggianella, ni à l'absence de perspectives ailleurs. Ce qu'il évoque, c'est la fin de vie du site d'enfouissement de sa commune, prévue en 2023, et ses suites. No-

tamment le choc fiscal qu'elle va engendrer pour les habitants. « Ce qui leur est caché, c'est que quand la Stoc fermera ses portes, leur contribution pour les OM sur les impôts locaux passera de 6 % à 16,5 %. Du jour au lendemain, eux qui ont supporté tant d'effets secondaires vont devoir payer le prix fort d'une situation qu'ils n'ont pas voulue ! Je le dis clairement : il va falloir que les autres collectivités, région et Interco, prévoient des compensations pour une population qui a beaucoup donné », développe le maire de Prunelli. André Rocchi prépare-t-il là l'avenement d'une Stoc 3 ? Il s'en défend. « Sur ce point, personne ne me tiendra la main. C'est avec les habitants de ma commune et avec eux seuls que je débattrai. Manifestement, aucun choix raisonnable n'apparaît à l'horizon. Le ni-ni ni et le fait d'être systématiquement contre tout ne sont pas des solutions. C'est nous qui allons devoir gérer un problème sur lequel nous n'avons pas eu voix au chapitre. Et sur lequel nous n'avons jamais été écoutés. »

« Moins de mépris depuis 2015, mais aucune avancée »

Membre d'une des composantes de la majorité territoriale - le PNC en l'occurrence -, l'Élu regrette que celle-ci n'ait pas fait mieux que ses prédécesseurs dans cet épineux dossier. Il cible particulièrement l'attitude du président de l'office de l'environnement. « Il ne répond jamais à nos sollicitations, alors que nous voulions être une force de propositions. Ce n'est pas correct et pas responsable. Et c'est une bien mauvaise image que nous renvoyons. Ceux qui n'ont pas su



Le centre d'enfouissement de Prunelli di Fium'Orbu, l'un des deux seuls à accueillir des déchets à ce jour dans l'île, devrait fermer en 2023. STÉPHANE GARNANT

trancher nous mettent dans une situation intolérable. En résumé, je dirais que lors des précédentes mandatures, on nous a traités avec mépris. Depuis cinq ans, il y a moins de mépris mais aucune avancée », conclut André Rocchi. Maire de la commune voisine de Serra di Fium'Orbu, Jean-Noël Profizi fait partie de ceux qui se sont opposés, depuis la fermeture du centre d'enfouissement de Tallone au printemps 2015, à toute augmentation des tonnages sur celui de Prunelli. Présent lors de toutes les actions de blocage du site, sa position n'a pas changé d'un iota. « Quand je vois où on en est aujourd'hui, je me dis qu'on a bien fait de refuser d'être

solidaires, il y a trois ans, et de nous battre contre la réquisition préfectorale. Depuis, il n'y a pas eu l'ombre d'une évolution et nous n'avons plus eu une seule réunion avec les instances en charge de ce dossier. C'est complètement inadmissible. On a eu raison de leur tenir tête. Rien n'a bougé malgré les promesses et les effets d'annonce. Pour ma part, je suis toujours dit et je le dis encore, je suis contre toute idée de Stoc 3. Notre territoire, qui a tant donné, mérite un autre modèle de développement. On ne veut plus être la poignée de la Corse ! » Cette expression, en Plaine orientale, on l'a beaucoup entendue. Du côté de Tallone, d'abord, jusqu'à la fermeture du centre d'enfouis-

sement technique (CET). Chaque année, depuis, autour de celui de Prunelli, siège de tant de contestations, de manifestations, de bras de fer, y compris avec les forces de l'ordre. Aujourd'hui, c'est du côté du Tavignanu aussi que le front du refus se cristallise. Et si, depuis les premiers jours de janvier, des camions de déchets arrivent chaque matin dans le Fium'Orbu-Castella, il y a fort à parier que dans un peu plus de six mois, lorsque l'on s'approchera du seuil fatidique des 43 000 tonnes, les grilles du CET se fermeront à nouveau. Un feuilleton qui ressemble à une histoire sans fin. Jusqu'à 2023 au moins. ISABELLE VOLPAJOLA

Ghjuncaghju L'issue est toujours incertaine

C'est un dossier qui est maintenant bien connu du grand public tant il a défilé la chronique ces dernières années. Une société, Oriente Environnement, s'étant installée un centre de stockage des déchets sur un des méandres du fleuve Tavignanu, commune de Ghjuncaghju. Face à elle, le collectif Tavignanu Vivu se lui depuis le début du projet contre son implantation. Et au milieu, l'État, qui avait d'abord autorisé la construction de cet espace destiné à recevoir 80 000 tonnes de déchets ménagers par an et 40 000 tonnes de terres arables, puis qui, finalement, par une décision en date du 28 septembre signée par le préfet de Haute-Corse, François Ravier, a fait volte-face. À deux années près puisqu'à tout voir le jour, le centre de stockage devra montrer patte blanche en matière de servitude ainsi qu'au sujet de prescriptions environnementales. Mais la bataille semble loin d'être terminée et la société

Oriente Environnement a dépassé un seuil en référé à la fin de l'année 2020, arguant que ces conditions techniques supplémentaires compliqueraient considérablement l'implantation du site. Sachant que la société a également introduit un recours au fond, destiné à faire annuler purement et simplement l'arrêté. La date de l'audience n'est pas encore connue.

Tavignanu Vivu dans l'expectative

De son côté, le collectif Tavignanu Vivu ne baisse pas la garde et attend.

Accompagné de l'association U Levante et de la Collectivité de Corse, il a déposé un recours auprès du Conseil d'État.

« Pour l'instant, nous ne savons rien, indique Fabrice Filippini, membre actif du collectif. On continue le combat et nous ne changeons pas de ligne directrice. Nous ne voulons pas des problèmes



Le projet de centre de stockage des déchets concerne l'un des méandres du fleuve Tavignanu. STÉPHANE GARNANT

sur le Tavignanu car cela reviendrait à signer l'arrêt de mort de toute la vallée. » Dans l'attente, la

société Oriente Environnement est autorisée à commencer les travaux puisque le recours dé-

Tallone, fermé mais toujours surveillé ?

À son époque, le centre d'enfouissement de Tallone, en service de 1991 à 2015, a absorbé près de 1 000 000 tonnes de déchets par an, soit plus de la moitié des ordures de la Corse. Depuis, tout est à l'arrêt. Enfin, pas tout à fait car les millions de tonnes de déchets enfouis macèrent et, lorsque l'eau passe sous des anses d'ordures, elle ressort putride. Une situation que dénoncent les observateurs avisés. Pourtant, la société Stareco, gestionnaire du site, suit terrain, pour une durée de 30 ans, de contrôler les émanations et autres rejets. Nous n'avons pas réussi à joindre les dirigeants de la société mais selon ceux qui se sont battus contre un nouveau centre d'enfouissement à Tallone, ces contrôles ne seraient pas effectués. R.-M. S.

posé par les opposants n'est pas suspendu. « Nous sommes en train d'ajouter certains points directs-ment en rapport avec les prescriptions dévotées, explique Jean-Paul Villa, le gérant. Si les travaux n'ont pas commencé, c'est parce

que nous voulons que tout soit parfait. On ne se précipite pas. »

En attendant, la Plaine orientale à souvent été lorsqu'on parle de déchets, restait son souffre. PAUL-MATHIEU SANTUCCI

Impasse

C'est le scénario noir des déchets que personne n'aborde vraiment : Viggianello

parvenu à saturation et qui ferme ses portes à la fin du premier semestre, et Prunelli en bout de course, deux années pleines - ou plutôt en trop-plein - d'exploitation et un reliquat à absorber en 2023, qui devient l'unique exutoire de la Corse.

Le débat portera bientôt sur les capacités de traitement des déchets dans l'île. Il pourrait aussi bien soulever l'incapacité à assumer le sujet depuis deux décennies ou presque. L'Assemblée de Corse croule sous les rapports - renvoyés souvent de session en session, ce qui pourrait être le sort réservé à l'ultime en date -, mais rien n'avance vraiment, pour les infrastructures publiques de stockage au moins - on ne parle plus d'enfouissement, comme d'incinération d'ailleurs, rebaptisée valorisation énergétique et devenue mot tabou. Moltifao, son avatar privé de Giuncaggio, chaque nouveau site

envisagé provoque des levées de boucliers, pour des raisons de protection environnementale. Qui voudrait en effet de l'un de ces centres près de chez lui ? Les habitants de Prunelli et de Viggianello, peut-être ? Ils ont assez donné et on ne leur refera plus, sans dommages, le coup de la prolongation ou de la réquisition exceptionnelle, qui se répète pourtant. Quand on fait ainsi le tri pour 2021, on ne voit sur ce front qu'impasse.

Roger Antech

Vighjaneddu Le CET ferme à la fin du premier semestre 2021

On dit que l'histoire se répète toujours deux fois. Le centre d'enfouissement et de tri appelé plus communément Viggianello 1 arrive en fin d'exploitation. Après une quinzaine d'années d'activité, il va s'éteindre à la fin du premier semestre sa capacité technique maximale.

Alors qu'il n'y a plus qu'un seul autre centre (privé) en activité sur l'île, à Prunelli, et dans l'attente de connaître le nouveau plan d'action sur les déchets qui doit être voté par l'Assemblée de Corse, les regards se portent désormais sur l'éco-pôle d'Alexandre Lanfranchi (qui va regrouper un centre de tri en amont et un centre d'enfouissement à une centaine de mètres du site actuel) où les aménagements se poursuivent. Le projet privé est validé depuis novembre 2019 quand la préfète Josiane Chevalier a signé l'arrêté autorisant l'exploitation par la société Lanfranchi Environnement.

C'est bientôt la quille

Lassé des polémiques - « les multiples blocages de Voluca Lindu ont coûté des sommes folles », - préférant faire profil bas à quelques mois du clap de fin de Viggianello 1, le Syvadec confirme sa fermeture prochaine sans entrer plus dans les détails. « Nous n'avons pas encore de date précise concernant la fermeture du CET de Viggianello. Elle aura lieu dans le courant du premier semestre 2021 (la date la plus probable avancée est mai ou juin) selon l'évolution des tonnages et de la crise sanitaire. Le Syvadec traitera peut-être avec Alexandre Lanfranchi, de la même façon que l'on a un contrat avec la Stoc au

centre d'enfouissement des déchets de Prunelli di Fiumorbu. Nous en reparlerons au temps utile », conclut dans un premier temps le syndicat.

Jean Perency, premier adjoint de la commune de Viggianello et élu à la communauté de communes du Sartienais-Valinco-Taravo, siège aussi au Syvadec. L'homme est maintes fois monté au front pour affirmer que Viggianello ne devait plus recevoir les ordures de toute la Corse. « On observe toujours la même situation, à partir du moment où il n'y a pas d'autre solution, on se rabat vers Viggianello. Après avoir rempli le trou, on moule encore d'un étage », dit-il en faisant référence aux couches successives.

« Depuis 2015, le centre ne fonctionne plus que sur des dérogations. À chaque fois, on a augmenté les capacités annuelles. À partir du moment où aucun territoire ne veut garder ses déchets, Viggianello apparaît comme le seul existant. Nous sommes dans l'attente du plan de l'Assemblée de Corse pour savoir si on sacrifie encore notre micro-région ou si des décisions vont être prises pour alléger ses fardeaux. » Pour l'élu, la solution serait de créer sur l'île six centres de proximité de 20 000 tonnes (un centre pour trois intercos).

L'éco-pôle tient la corde

Depuis 2018, le site est autorisé administrativement pour 110 000 tonnes par an. Sur l'ensemble de l'année 2020, 104 500 tonnes de déchets ont été traitées au CET de Viggianello.

À côté du site actuel, les travaux avancent bon train. L'éco-pôle va



La hauteur prévue du casier sera atteinte avec une capacité complémentaire de 38 000 tonnes. A.F.I.

donc réunir un centre de tri et un centre d'enfouissement de 38 000 tonnes par an. Alors que le centre de Prunelli, qui peut accueillir 40 000 tonnes de déchets par an, est vite saturé et, sans autres infrastructures à ce jour sur l'île, le projet de Lanfranchi Environnement se positionne naturellement en successeur de Viggianello 1. Jusqu'à présent, celui-ci est prescrite du Syvadec pour le centre d'enfouissement et de tri. « Nous avons mandaté pour réaliser un certain travail quand les comités arrivent (engins, tassement, suivi...) mais d'autres prestataires interviennent aussi sur ce site au sens large. »

Le Syvadec dresse un constat sans tirer de plan sur la comète :

« Notre infrastructure actuelle est Viggianello 1 est un site créé et géré par le Syvadec avec 100 % de maîtrise publique, ce qui nous a permis de contrôler les coûts. Il va fermer. Les marchés ont tous été relancés l'année dernière, puisqu'on est arrivé au terme des quatre années (la durée maximale des marchés publics). Ont répondu et ont été attributaires l'ensemble des sites d'enfouissement autorisés à cette date (la Stoc, Lanfranchi et le projet de Cuncaggia). Il faut encore que ces sites soient autorisés à l'ouverture par les services de l'Etat. »

Jean Perency ne se berce pas d'illusions. « L'exploitation va être attribuée à Lanfranchi car il n'y a rien d'autre. » Contacté par

nos soins par téléphone, la SAS Lanfranchi Environnement n'a pas donné suite.

Une enquête publique pour l'extension de 38 000 tonnes

La fin de Viggianello 1 ? Pas tout à fait. Une enquête publique diligencée par les services de l'Etat va démarrer prochainement.

« Une extension de la capacité administrative du centre d'enfouissement a été précédemment accordée le 28 février 2019, 223 000 tonnes pour quatre années supplémentaires, note Jean Perency.

Bientôt commence l'enquête publique sur la nouvelle extension

qui doit durer un mois, même si nous n'avons pas encore été avisés officiellement. On va questionner Propriano, Sartène, Arbellara et Viggianello, les quatre communes qui entourent le centre et la population va pouvoir donner son avis. »

L'as de la précédente enquête publique, le conseil communautaire et les communes concernées (sauf Propriano) se sont prononcés contre et elle a été imposée au niveau de l'Etat.

Catherine Luciani, directrice générale des services au Syvadec, nuance. « Par rapport à l'extension de 2019, il y a encore de la place résiduelle (capacité technique) sur la taille du casier, d'où la demande complémentaire. Au regard des premières autorisations obtenues en 2010, les techniques de compaction et d'optimisation de fonctionnement du site ont bien évolué, le taux de compactage est plus performant, donc on peut mettre davantage de tonnages par rapport au même flux et à la même hauteur de casier. »

Les autorisations de stockage de déchets sont très réglementées. Comme ce n'était pas autorisé administrativement au départ, il a fallu faire une demande d'augmentation de capacités. Le Syvadec a adressé aux services de l'Etat une requête pour terminer l'exploitation avec une demande complémentaire de 38 000 tonnes (capacité administrative) mais qui nécessite toute une série d'autorisations environnementales. Celle-ci a été instruite par les services de l'Etat et doit faire l'objet d'une enquête publique. »

Les dates de la procédure n'ont pas encore été arrêtées.

ANGE-FRANÇOIS ISTRIA